



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le MARDI 31 OCTOBRE
le Conseil municipal de la Commune de SAINT AMAND
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. NADAUD JJ / Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Date de convocation du Conseil municipal : 24/10/2006

MOTION DE SOUTIEN
(SNCF ; Mairie
de la SOUTERRAINE)

PRÉSENTS : MM. RS NADAUD JJ MAIRE / LEDOUX M / PRADEAU R
VEYSSET B / ADJOINTS .
MME DUCELIER J / BEAUJARD M / CHAZAL A / S DUMONTELL

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR: J M LE GUIADER

Le maire donne lecture de la motion suivante :

«

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris - Orléans - Châteauroux - La Souterraine - Limoges - Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux - Guéret - Lyon et de la ligne Ussel - Montluçon.

Les Elus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

»

A l'unanimité le Conseil adopte cette motion et la diffusera à qui de droit .

LE MAIRE
JJ NADAUD

